



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### transports maritimes

Question écrite n° 45025

#### Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les propositions formulées dans le rapport d'Arnaud Leroy, sur la compétitivité des services et transports maritimes. Ce rapport dresse un constat lucide sur l'état de la flotte de commerce française. Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, la flotte de commerce française est fragilisée et ne pourra plus, si rien n'est fait, conserver ce qui fait sa force : une expertise maritime reconnue ainsi qu'un ensemble de professionnels qualifiés (navigants comme sédentaires) et de navires performants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur la proposition formulée dans le rapport consistant à demander à la Banque publique d'investissement (BPI) de mettre en place des financements adaptés au financement des navires.

#### Texte de la réponse

Lors du Comité interministériel de la mer (CIMER) du 2 décembre 2013, le Gouvernement a repris la proposition émise par le député Arnaud Leroy afin que la banque publique d'investissement (BPI) soit mobilisée pour faciliter le financement des nouveaux navires. Cette proposition destinée à relancer les politiques armatoriales d'acquisition et de construction des navires afin de renouveler des flottes, de bénéficier des navires plus performants sur le plan énergétique et de positionner davantage les opérateurs sur les marchés les plus porteurs du transport et des services maritimes constitue un élément susceptible de contrer le phénomène d'érosion qui a touché la flotte sous pavillon français. Les difficultés rencontrées pour accéder au crédit dans un contexte de crise des surcapacités et de rationnement de l'offre bancaire traditionnelle nécessitent d'examiner aussi bien les offres innovantes (émissions d'obligations) que les moyens de co-financer des navires, en utilisant l'effet de levier de la BPI pour favoriser l'octroi de prêts, dans un secteur marqué par la volatilité des marchés et présentant des risques spécifiques. Les services des ministères concernés expertisent les outils de financement disponibles sur les marchés. Des propositions de financement sont discutées avec les organisations professionnelles armatoriales et les opérateurs bancaires, elles seront soumises aux services compétents de la BPI (BPI France, anciennement OSEO).

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45025

**Rubrique :** Transports par eau

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12589

**Réponse publiée au JO le :** [18 février 2014](#), page 1647